

DRUJON D'ASTROS & ASSOCIES
____AVOCATS A LA COUR____
LES PATIOS DE FORBIN 9 Bis, PLACE JOHN REWALD
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
Tél. 04.42.17.00.17
Case Palais 202-203
Dossier suivi par : Me Caroline PAYEN

ACCUEIL CARNOT
REÇU LE
18 SEP. 2024
TRIBUNAL JUDICIAIRE
D'AIX-EN-PROVENCE

JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX EN PROVENCE
RG 23/01756
Audience d'adjudication du lundi 4 novembre 2024 à 9h00

**CONCLUSIONS n°2 AUX FINS D'ANNEXION AU CAHIER DES
CONDITIONS DE VENTE**

POUR :

La BANQUE BCP SAS à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 180 699 790 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° B433 961 174 dont le siège social est 16 rue Hérold 75001 PARIS agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT POSTULANT Maître Caroline PAYEN membre de la SCP DRUJON D'ASTROS & Associés, Société Civile Professionnelle d'Avocats, inscrits à la Cour d'appel d'AIX-EN-PROVENCE, domiciliée 9 bis, Place John Rewald, Les Patios de Forbin, 13100 AIX-EN-PROVENCE,

AYANT POUR AVOCAT PLAIDANT Maître Gilles MARTHA membre de la SCP BBLM & Associés, Avocat au Barreau de MARSEILLE, DONT LE Cabinet est sis 3 Place Félix Baret, 13006 MARSEILLE.

CREANCIER POURSUIVANT,

CONTRE :

La Société NOTHEN, Société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le n° 851 727 016 dont le siège social est sis 4 B Boulevard Rivet 13008 MARSEILLE agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT POSTULANT Maître Roselyne SIMON-THIBAUD membre de la SCP BADIE SIMON-THIBAUD JUSTON Avocats au Barreau d'AIX EN PROVENCE

DEBITEUR SAISI

PLAISE A MADAME LE JUGE DE L'EXCUTION

La Banque BCP poursuit une procédure de saisie immobilière à l'égard de la SAS NOTHEN en vertu d'un commandement de payer aux fins de saisie immobilière, régulièrement signifié le 22 décembre 2022 et publié au 1^{er} Bureau des Services de la Publicité Foncière d'AIX EN PROVENCE le 6 février 2023, Volume 2023 S n° 16 sur les biens immobiliers dont la désignation suit :

**1/ Dans un ensemble immobilier situé à MEYRARGUES (BOUCHES-DU-RHÔNE) (13650)
Route nationale 96, La Coudourousse lieudit ROUTE NATIONAL 96 :**

Section AP n°316

Section AP n°317

Section AP n°318

Provenant de la division de la parcelle Section AP n°117 par un procès-verbal du cadastre publié le 13/09/2022 volume 2022 P 17775

Pour une contenance de 69 a 88 ca.

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro un (1)

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment B

Et les deux cent quarante-trois millièmes (243 /1000 èmes) des parties communes générales.

Et les mille millièmes (1000 /1000 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Lot numéro deux (2)

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment C

Et les deux cent quatre-vingt-dix millièmes (290 /1000 èmes) des parties communes générales.

Et les mille millièmes (1000 /1000 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment C.

Lot numéro trois (3)

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment D

Et les cent quatre-vingt-cinq millièmes (185 /1000 èmes) des parties communes générales.

Et les mille millièmes (1000 /1000 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment D.

Lot numéro quatre (4)

La propriété exclusive et privative d'un local situé au rez-de-chaussée du bâtiment F

Et les cent vingt et un millièmes (121 /1000 èmes) des parties communes générales.

Et les quatre cent vingt-neuf millièmes (429 /1000 èmes) des parties communes spéciales au bâtiment F.